



Mascate-Zanzibar, du colonisateur au colonisé

Michel Polényk

► To cite this version:

Michel Polényk. Mascate-Zanzibar, du colonisateur au colonisé. *Revue historique de l'océan Indien*, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVIIe-XXe siècle, 01, pp.73-87. hal-03412311

HAL Id: hal-03412311

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412311>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mascate-Zanzibar : du colonisateur au colonisé

Michel Polényk
Université de La Réunion

L'histoire du « Sud-Ouest de l'océan Indien » est marquée par l'interpénétration de ses cultures avec le monde arabo-swahili que ce soit par le peuplement de la côte Ouest de Madagascar ou par l'apport d'esclaves africains dans les Mascareignes. Le rôle joué par Mascate dans l'océan Indien aux XVIII^e et XIX^e siècles n'est pas à négliger même si l'éloignement des sites et l'extrême rareté des sources constituent un réel obstacle à une connaissance approfondie de cette question. À cet égard, le rapport à Bourbon s'inscrit dans une problématique qui dépasse l'enjeu de simples relations économiques, mais qui s'articule autour de l'affirmation géopolitique du sultanat d'Oman et de Mascate dans le contexte de son expansion africaine centrée sur Zanzibar. Lieu emblématique, c'est là que se noue une double polarité : la domination mascataise sur la façade orientale de l'Afrique et, par une sorte de basculement de l'histoire, la soumission du colonisateur arabe au nouvel ordre colonial issu de la Conférence africaine de Berlin.

I - L'EMPIRE MASCATAIS

La situation géographique de Mascate au Sud-Est de la péninsule arabique est d'une exceptionnelle importance. Elle permet de contrôler le Golfe Persique et rayonne au centre d'un espace commercialement dynamique. Ce n'est pas un hasard si, dès la pénétration européenne dans l'océan Indien, les grandes puissances y sont fortement présentes. Les Portugais ont pris le contrôle des côtes orientales de l'Afrique où leur hégémonie va s'exercer pendant un siècle et demi sur des cités-états à forte implantation arabe. Car depuis les temps immémoriaux, commerçants et marins originaires de l'Hadramaout et de la périphérie de la péninsule arabique ont progressivement reconnu les côtes africaines au rythme de l'alternance des moussons et des alizés, fondé de nombreux comptoirs et se sont mêlés aux populations bantoues locales tout en propageant l'islam à partir du VII^e siècle. Avec le temps, l'occupation portugaise constitue un défi pour les musulmans qui vont organiser une véritable résistance sous la conduite d'Ibn Saïf al-Yarubi, sultan d'Oman et de Mascate. Celui-ci réussira autour des années 1650 à évincer les Portugais non seulement de son propre territoire et de sa capitale Mascate, mais à intervenir jusque sur le littoral africain à l'appel des populations qui s'appuient sur une religion commune, conférant ainsi à la dynastie des Yarubides une légitimité incontestée de souveraineté informelle sur la périphérie orientale de l'Afrique. Pendant un siècle, la domination alternera ensuite entre Portugais et Arabes.

Cet héritage sera repris par Ahmed bin Saïd, gouverneur de la place forte de Sohar, qui s'affirme à un moment de vacuité du pouvoir, d'abord en chassant définitivement les Perses d'Oman en 1745, puis en s'imposant définitivement autour de 1750 sur les Portugais, soumettant ainsi au sultanat d'Oman et de Mascate un immense

espace qui s'étend de la côte somalienne au Nord jusqu'au cap Delgado au Sud, c'est-à-dire une bande littorale d'environ 2000 kilomètres comprenant les îles adjacentes au centre desquelles Zanzibar occupe une position privilégiée. Bénéficiant d'un long règne (1745-1783), il parviendra à intégrer politiquement cet univers singulier d'Afrique orientale au sultanat d'Oman-Mascate et à établir un gouvernement centralisé sur l'immense espace arabo-africain de part et d'autre de l'océan Indien. Il lui donne ainsi une dimension nouvelle sous l'égide de la dynastie des Al-Busaidi avec laquelle les Mascareignes doivent dorénavant compter, ce qui ne sera pas sans aléas dans la difficile émergence des relations entre des pays aux cultures politiques différentes.

La France entra en relations avec Mascate aux XVII^e et XVIII^e siècles par l'intermédiaire de la Compagnie des Indes. Ces relations se prolongèrent sous la Révolution et l'Empire comme en témoigne la convention du 16 juin 1807 signée par le capitaine Decaen et l'envoyé de l'imam de Mascate, Seyed Madjed, au nom de leurs souverains respectifs. Elle établissait la paix perpétuelle entre les deux pays, la liberté de commerce et la faculté pour la France d'entretenir à Mascate et dans les autres places de l'Oman des agents commerciaux¹.

L'action diplomatique entreprise par Decaen ne pourra atteindre sa pleine dimension en raison des vicissitudes de l'Empire. Finalement, c'est sous la Restauration que les arrêtés du gouverneur de Bourbon du 1^{er} avril 1822 et du 11 mai 1829 parviendront à déterminer les conditions d'une entente commerciale entre les États du Sultan et l'île Bourbon selon le principe d'entière réciprocité.

Les relations vont donc s'intensifier après 1830. L'imam s'efforce d'attirer des colons français pour qu'ils fondent des établissements agricoles et industriels à Zanzibar. Dans cette optique, le gouverneur Cuvillier (8 novembre 1832 - 4 mai 1838) confie au lieutenant de vaisseau Vailhen, commandant la gabare le *Madagascar*, la mission de négocier avec l'imam de Mascate la concession d'un vaste terrain à Zanzibar afin d'y établir des planteurs français et permettant aux autorités de Bourbon d'y installer un entrepôt d'où partirait le commerce pour le Golfe Persique et la côte orientale d'Afrique. Le ministre de la Marine indique qu'il est favorable au projet de conclure avec Mascate un traité destiné à assurer aux habitants de Bourbon le droit de former des établissements « de culture » sur l'île de Zanzibar².

Un navire arabe de Mascate, le *Fellah-Ramier*, inaugure cette volonté de coopération commerciale en venant à Bourbon le 13 avril 1835 avec 60 000 livres de poisson salé (le tazard)³. Le gouvernement français envisage dès lors d'installer à Mascate un agent commercial dont le profil semble correspondre à celui d'un négociant mascataï, Syed-ben-Calfaun, très proche du sultan qu'il assiste comme interprète du gouvernement de Bourbon. Dans une lettre au Ministre de la Marine du 3 juin 1837, Cuvillier proposera qu'on accorde à Syed-ben-Calfaun le titre d'agent consulaire, considéré comme « *l'Arabe le plus remarquable de l'entourage de l'Imam* »⁴.

Mais il ressort de la mission de Vailhen à Zanzibar que le terrain destiné aux colons de Bourbon s'avère beaucoup plus étroit que ce qui avait été imaginé, et que

1. Archives Nationales, AF IV 1215, dossier 4, p. 3.

2. Affaires Étrangères, MD Afrique 147, f° 4-18, 31-32.

3. *Ibid.*, f° 21-22.

4. *Ibid.*, f° 84-85.

d'autre part, étant situé à l'intérieur des terres, il perd de son intérêt par le fait qu'il n'aurait pas d'accès direct à la mer, ce qui conduit les autorités de Bourbon à abandonner provisoirement ce projet. Cependant, le contre-amiral Cuvillier décide d'envoyer à Mascate un des bâtiments de la station, à savoir l'Aube, afin de relancer les négociations commerciales, d'autant que la marine marchande de Mascate a tendance à délaisser les colonies françaises au profit des possessions britanniques plus étendues et plus proches⁵.

Les États-Unis sont la première puissance occidentale à signer, en 1833, un traité de commerce avec Mascate, ils seront suivis par les Anglais en 1839. Le gouvernement de Bourbon voudrait se placer dans cette dynamique. C'est ainsi qu'il envoie la frégate l'Artémise faire escale à Mascate avec pour mission de renouer des relations directes avec l'imam et de favoriser la conclusion d'un traité avec Bourbon⁶. Or, le sultan d'Oman et de Mascate a, au cours de l'année précédente, décidé de fixer sa résidence à Zanzibar. Le capitaine de vaisseau Laplace qui commande l'Artémise écrit à ce sujet au gouverneur de Bourbon que c'est par crainte de la puissance envahissante des Anglais que l'imam y a transféré sa résidence et qu'il recherche la protection de la France⁷. Toutefois, s'il consent à laisser mouiller les bâtiments français devant la ville de Zanzibar, il ne permet pas d'y établir un agent consulaire. C'est alors qu'apparaît sur cet arrière-plan diplomatique un grand marin qui, grâce aux missions qui lui seront confiées entre 1838 et 1848, va laisser son empreinte sur cet espace singulier : Charles Guillain (1808-1876), à l'époque lieutenant de vaisseau. Dans ses instructions du 16 juillet 1838, le gouverneur de Hell (5 mai 1838 - 14 octobre 1841), qui a succédé à Cuvillier, ordonne à Guillain qui commande alors la Prévoyante de se rendre à Zanzibar où se trouve en principe l'imam de Mascate, de solliciter la nomination de Syed-ben-Calfaun comme agent consulaire et d'étudier « *quel rôle y jouent les Anglais et les Américains* »⁸.

En 1839, Guillain a été envoyé en mission dans les mers de l'Inde. Il y écrit un rapport remarquable sur les relations de la France avec Mascate, en particulier une étude économique approfondie visant à évaluer ce que la France, l'Angleterre et les États-Unis peuvent espérer du point de vue commercial. Dans le même temps, le ministre de la Marine nomme Noël agent consulaire à Zanzibar. Il devra embarquer à Brest pour être conduit à l'île Bourbon. Cette disposition ne doit pas porter préjudice à « *l'investiture provisoire précédemment conférée par le gouverneur de Bourbon à l'Arabe Syed-ben-Calfaun en qualité d'agent français à Mascate* ». C'est Guillain qui sera chargé de conduire Noël à Zanzibar dans le cadre d'une mission plus vaste sur les côtes d'Afrique et d'Arabie. Dans l'intervalle, Syed-ben-Calfaun a fait savoir qu'il attendait sa nomination du gouvernement de sa Majesté en échange du titre provisoire reçu de M. Laplace, commandant de l'Artémise⁹. Le 31 janvier 1840, l'amiral Duperré, ministre de la Marine, écrit au ministre des Affaires Étrangères pour préciser qu'il est nécessaire d'attendre de nouveaux rapports sur Syed-ben-Calfaun pour lui accorder « *l'investiture royale comme délégué du gouverneur de Bourbon à Mascate* »¹⁰.

5. *Ibid.*, p° 76-77.

6. *Ibid.*, p° 36-37.

7. Lettre du 1^{er} mars 1838, *ibid.*, p° 145-149.

8. *Ibid.*, p° 139-143.

9. Lettre du ministre de la Marine au ministre des Affaires Étrangères du 21 décembre 1838, *ibid.*, p° 135-136.

10. *Ibid.*, MD Afr 148, p° 1-2.

Le 18 mai 1840, de nouvelles instructions sont remises par de Hell, gouverneur de Bourbon, à Guillain, commandant la Dordogne. Il s'agit de recueillir des renseignements sur la situation politique, maritime et commerciale des principaux points d'Arabie et d'Afrique afin de faciliter l'extension du commerce maritime français dans ces mers, de lier des relations avec les pays visités et de « *disposer les populations en faveur de la navigation et du commerce français* ». En outre, il devra se consacrer à des observations astronomiques et scientifiques pour améliorer la connaissance de cette région¹¹. Dans une lettre adressée à Charles Guillain, à bord de la Dordogne au mouillage dans la rade de Zanzibar, en août 1840, Seyd said byn Sultan byn Ahmet, sultan de Mascate, insiste pour dire que seule une introduction officielle autorisera un agent à exercer légalement ses fonctions et à lui reconnaître les droits et les privilèges dont jouissent les autres consuls¹².

Arrivé à Bombay, Guillain montre dans son rapport rédigé le 31 octobre 1840 à bord de la Dordogne, que sur le plan commercial, Mascate fonctionne avant tout comme l'entrepôt des denrées de la côte d'Afrique, de la Mer Rouge et du Golfe Persique, qui sont ensuite distribuées à partir de ce port. On apprend que Noël a été récusé comme agent consulaire français à Zanzibar, le sultan ayant manifesté son étonnement qu'on ait pu envoyer dans ses États un agent sans un traité préalable comme cela a été le cas avec les Anglais et les Américains, ce qui est interprété par le gouverneur de Bourbon comme le résultat de « *l'influence anglaise, souveraine dans l'Oman* »¹³. La question des agents consulaires se pose donc à la fois à Mascate et à Zanzibar.

Par contre, Guillain annonce la convention d'une cession de terrain faite par Syed Said, sultan d'Oman, au gouverneur de Bourbon, et des privilèges et des devoirs des colons qui seront envoyés à Zanzibar par le gouverneur (1840) :

Art. 1. La terre donnée sur Zanzibar au gouverneur de Bourbon ne sera pas sa propriété, mais restera en sa possession tant qu'il y enverra des planteurs.

Art. 2. Tous les produits des plantations seront exempts de droits sauf le girofle.

Art. 3. Les bâtiments des colons pourront commercer avec tous les pays et les colons pourront acheter des esclaves pour travailler sur les plantations¹⁴.

Mais pour de Hell, ce traité semble sans valeur, car aucun droit de propriété n'est concédé aux colons français. Il charge le capitaine de corvette Page de remettre à l'imam la réponse du ministre des Affaires Etrangères concernant Syed-ben-Calfaun et Noël, avec l'espoir que ces explications dissiperont ses doutes. Lorsque Page viendra remettre ce message, c'est le troisième fils de l'imam, Seid Zionénie, qui « *en l'absence de son père* » l'accueille « *d'une façon froide et réservée* ». Après avoir accompli une mission dans le Golfe Persique, Page rencontre à nouveau le fils du sultan et fait preuve à son tour d'une grande réserve « *afin de sauvegarder avant tout la dignité française* ». Dans une lettre adressée de Pondichéry au gouverneur de Bourbon le 4 mai 1842, Page explique que l'accueil froid qu'il a reçu de nouveau à son retour à Mascate avait une double raison : tout d'abord « *l'occupation de Nossi-Bé par les Français* », ensuite « *l'attitude de sérieuse réserve* » manifestée par lui « *afin de sauvegar-*

11. *Ibid.*, p° 3-10, 14.

12. *Ibid.*, p° 21.

13. *Ibid.*, p° 17-20, 55-57.

14. *Ibid.*, p° 42-43.

der la dignité de la France». S'il a ainsi, pense-t-il, «*offre une leçon*» au prince, l'affaire des consuls semble bien mal engagée¹⁵.

Le 20 avril 1843 est signée une convention de huit articles entre Said bin Sultan, imam de Mascate, et le lieutenant de vaisseau Lemauff de Kerdudal qui porte, entre autres, sur l'engagement de travailleurs appartenant aux États de l'imam de Mascate par des négociants français de l'île Bourbon. Un projet de convention a été discuté concernant les travailleurs libres nécessaires aux cultures de Bourbon. Cependant, l'imam demande de modifier l'art. 5 du traité, craignant que la permission de racheter des esclaves ne nuise à la discipline des ateliers et qu'elle ne soit considérée comme une traite d'esclaves déguisée¹⁶.

Dans son rapport sur sa mission politique et commerciale à Madagascar et à Zanzibar, le capitaine de corvette Guillain suggère que Nossi-Bé, grâce à son entrepôt et à la franchise de son port, puisse attirer le commerce de la partie de la côte orientale d'Afrique soumise à l'imam de Mascate. Pour faire aboutir les négociations en vue de l'investiture des agents consulaires, il confirme la nécessité de conclure un traité de commerce comme les autres puissances. Pour mettre un terme à ces attermolements, il suggère d'envoyer sur les lieux un officier chargé de négocier directement «*au nom du Roi*» et qui serait accompagné d'un agent consulaire prêt à entrer en service¹⁷.

Cette recommandation s'avèrera décisive puisque le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, commandant de la station navale de Bourbon et de Madagascar, sera chargé par le Roi de conclure un traité d'amitié et de commerce avec l'imam de Mascate qui sera finalement signé le 17 novembre 1844 et comprendra 19 articles. Broquant, nommé consul de France à Zanzibar, s'embarquera sur le vaisseau de Romain-Desfossés, mais son activité sera de courte durée, car il mourra peu après son arrivée.

Dans le prolongement de ce contexte qu'il faut bien qualifier de laborieux, Romain-Desfossés confie à Charles Guillain, qui dans l'intervalle est devenu capitaine de frégate et commande le brick le *Ducouëdic*, de faire une exploration sur la côte orientale d'Afrique et de se rendre à Zanzibar. Sa mission doit être dégagée de toute recherche politique et doit aboutir à faciliter les relations commerciales et à resserrer les liens d'amitié. Il est demandé de garder la plus grande neutralité vis-à-vis des chefs de la côte d'Afrique qui prétendent s'affranchir de l'autorité du sultan Said¹⁸. Guillain part donc reconnaître l'immense espace que constitue l'extrémité occidentale de l'océan Indien. Les résultats de sa mission seront consignés dans un ouvrage d'une qualité exceptionnelle *Voyage à la Côte orientale d'Afrique exécuté par le brick le Ducouëdic pendant les années 1846, 47 & 48*, composé d'un ensemble de 54 planches en lithogravure in-folio et de trois volumes intitulés *Documents sur l'Histoire, la Géographie et le Commerce de l'Afrique Orientale* qui représentent un patrimoine scientifique incomparable sur cette région¹⁹.

La France semble, dès lors, avoir pris conscience qu'elle doit traiter - selon les termes d'Avril, rédacteur du journal *La Direction politique*, dans l'édition du

15. *Ibid.*, MD Afr 149, f° 20-21.

16. *Ibid.*, f° 98-103.

17. *Ibid.*, f° 40-43.

18. Arch. Nat., document du 30 août 1846, FOM OI 2 10 (1).

19. Paris, Arthus Bertrand, 1856-1857, XXXI-628; XXIII-556; 527 p.

31 décembre 1856 - avec « l'État indépendant de Mascate »²⁰. Le 3 avril 1857 meurt l'imam Seyyid Said, laissant à son successeur un vaste héritage : au terme d'un long règne de plusieurs décennies, il a intérieurement et extérieurement réussi à consolider un ensemble dispersé et à s'imposer comme souverain d'un véritable État. Ce que les puissances occidentales finiront par reconnaître officiellement, notamment la France et l'Angleterre dans la Déclaration de Paris du 10 mars 1862 : « *Le gouvernement britannique et le gouvernement français reconnaissent l'importance du maintien de l'indépendance des sultans de Zanzibar et de Mascate et s'engagent à la respecter.* »²¹.

À travers ce long processus, ce qui frappe c'est l'incapacité de la France à comprendre la situation mascataise, à saisir les signes d'émancipation d'un pays émergent, à se rendre compte que l'arrogance ne peut mener qu'à une impasse. C'est qu'en cette première moitié du XIXe siècle, le sultanat d'Oman et de Mascate parvient à s'affirmer vis-à-vis des puissances occidentales. L'épisode de la question de l'investiture d'agents consulaires français à Mascate et à Zanzibar illustre de manière éclairante la volonté du sultan de ne traiter qu'avec le souverain de la France, de ne pas être tributaire d'une « colonie », de traiter d'égal à égal, ce qui marque la volonté de Mascate d'être pleinement reconnu comme État.

Ce point d'aboutissement est le résultat d'une politique exceptionnellement habile, dans un contexte de pression coloniale insistante, menée par l'imam d'Oman et de Mascate, Seyyid Said bin Sultan (1804-1857). À l'inverse de ses prédécesseurs qui ont fait de Mascate le centre d'un empire omano-africain, celui-ci a établi les bases politiques d'un royaume intégrant Oman à Zanzibar dont il a fait sa résidence en 1836. Est-ce la menace de la puissance britannique omniprésente dans l'océan Indien (les bâtiments mascatais sont pour la plupart sous pavillon anglais) qui conduit Said bin Sultan à transférer sa capitale à Zanzibar comme l'ont pensé les observateurs français de passage à Mascate ? Il semble que les raisons soient plutôt d'ordre économique et colonial.

L'Oman est une terre aride, réputée stérile, Mascate ne joue qu'un rôle d'entrepôt. À l'inverse, Zanzibar est une île relativement fertile où s'est magnifiquement acclimaté le giroflier, où pousse la canne à sucre et où prospèrent toutes sortes d'épices. En s'installant à Zanzibar, Said peut certes facilement contrôler Mascate par le biais de ses gouverneurs et en s'y déplaçant fréquemment, mais surtout il vise à renforcer sa souveraineté sur les « possessions omanaises » du littoral africain qui s'étendaient sur une vaste distance depuis la Somalie au Nord jusqu'à la limite supérieure des possessions portugaises au Sud et qui constituaient avec l'île du même nom le Sultanat de Zanzibar. Mais l'île et sa capitale formaient le centre politique et économique d'un empire arabo-swahili dont l'influence commerciale avait largement pénétré à l'intérieur du continent : elle se manifestait jusqu'au Nord du Mozambique et dans les contreforts du lac Nyassa, se prolongeait en amont du lac Tanganyika jusqu'au cœur du Congo, s'exerçait dans ce qui deviendrait un jour les colonies allemande et britannique d'Afrique orientale, atteignait à travers l'océan Indien, dans le prolongement des Comores, Madagascar vers le Sud et, au Nord, gardait son emprise sur l'Oman.

20. Aff. Etr., MD Asie 26, f° 33.

21. Arch. Nat., FOM OI 22 121.

Cette influence s'appuyait sur le commerce des esclaves et de l'ivoire avec en corollaire l'introduction de produits européens et indiens. L'action des marchands s'articulait sur trois centres : Tabora dans l'Unyamwesi, Ujiji sur la rive orientale du lac Tanganyika et Nyangwe sur le cours supérieur du Congo relayés par de nombreux petits comptoirs. La prééminence zanzibarite jusqu'au cœur de l'Afrique ne visait en aucune façon à quelque hégémonie territoriale. Elle avait seulement pour fonction de contrôler les circuits de traite sur laquelle était fondée la prospérité de Zanzibar. Donc c'est essentiellement le long des pistes caravanières et du littoral de l'océan Indien que se manifestait l'autorité du sultan. Aussi, pendant la première moitié du XIX^e siècle, l'étendue géographique des « possessions omanaises » en Afrique est-elle purement nominale : le pouvoir du sultan pouvait s'exercer de manière très informelle dans la mesure où il n'avait pas encore eu à se confronter avec des forces antagonistes.

L'esclavage est au cœur du système économique de Zanzibar au XIX^e siècle, époque où la culture du girofle connaît un essor considérable et nécessite une main d'œuvre de plus en plus nombreuse, comme l'ont très bien analysé Alfred Grandidier dans sa « Notice sur l'île de Zanzibar », publiée dans le *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de l'île de la Réunion*²², mais aussi les explorateurs tels David Livingstone avec ses *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique Australe et voyage à travers le continent de Saint-Paul de Loanda à l'embouchure du Zambèze de 1840 à 1856*²³ ou Stanley dans *Cinq années au Congo 1879-1884 - Voyages, Explorations, Fondation de l'État libre du Congo*²⁴ ainsi que les missionnaires (mentionnons au passage le R. P. Horner, spiritain de La Réunion, qui dans *Voyage à la Côte orientale d'Afrique pendant l'année 1866 - Accompagné de documents nouveaux sur l'Afrique*²⁵ propose une description particulièrement évocatrice du système esclavagiste à Zanzibar). Il est incontestable que Seyyid Said bin Sultan, en s'installant à Zanzibar, avait compris tout le profit qu'il pouvait tirer d'une telle position stratégique, contrôlant le circuit de la traite sur le continent africain dont les filières venaient approvisionner le marché aux esclaves de Zanzibar. Le sultan était le plus grand propriétaire foncier de l'île et donc possédait le nombre le plus élevé d'esclaves. Par ailleurs il prélevait sa dîme sur chaque esclave transitant par Zanzibar.

Le système économique de Zanzibar était donc fondé essentiellement sur la traite et l'esclavage. C'est cette problématique qui servira de cheval de Troie à l'impérialisme européen pour s'emparer progressivement des possessions du sultan de Zanzibar.

II - ZANZIBAR AU CŒUR DES IMPÉRIALISMES

Depuis 1815, l'hégémonie anglaise dans l'océan Indien est incontestée. Les positions françaises ont été réduites comme une peau de chagrin et la France ne peut rivaliser dorénavant avec les ambitions britanniques. En Oman, les Anglais sont omniprésents et s'assurent de la stabilité du pouvoir de l'imam Seyyid Said qu'ils ont eu l'occasion de soutenir par trois fois en vingt ans (1819, 1833 et 1839) dans des luttes intestines menées par des clans féodaux. Mascate représentait pour la Grande-Bretagne

22. Saint-Denis, Imprimerie lithographique et typographique de A. Roussin, année 1868, 36 p.

23. Paris, Librairie Hachette, 1859, 759 p.

24. Paris, Dreyfous, s. d., XV-533 p.

25. Paris, Gaume-Duprey, 1872, 268 p.

une position stratégique de première importance garante de l'ordre selon l'Union Jack dans le Golfe Persique. En d'autres termes : l'État de Mascate-Zanzibar n'avait alors qu'une indépendance virtuelle, il relevait, pourrait-on dire, de la sphère d'influence « précoloniale » de l'Angleterre.

La lutte contre la traite devait fournir aux Anglais le prétexte idéal pour orienter la politique du sultan en fonction de leurs intérêts. En 1822, un traité était signé entre la Grande-Bretagne et Mascate, dans lequel l'imam renonçait à tout transfert d'esclave de ses États aussi bien africains que moyen-orientaux vers l'extérieur et concédait aux Britanniques des droits de contrôle importants. Ici se dessine la méthode anglaise de prise d'influence, d'ingérence progressive par le biais de la lutte antiesclavagiste. En effet, quoi de plus humanitaire, de plus chrétien que de s'en prendre à l'abominable trafic de chair humaine ? En 1845, un nouveau traité est signé sous la pression britannique qui interdit cette fois l'exportation d'esclaves des possessions africaines du sultan vers Oman et les États voisins. La politique anglaise en Afrique orientale, jusqu'aux années 1880, ne reposait donc pas sur le principe de la soumission coloniale directe, mais, en ce qui concerne le sultanat de Mascate-Zanzibar, sur un contrôle indirect visant à établir à terme la domination coloniale sur la région.

Or, la politique de limitation du principe esclavagiste imposée au sultan (qui en contre-partie était assuré de l'aide et de la protection britanniques en cas de visées subversives de parties adverses) suscita en toute logique l'hostilité de la classe dominante de Zanzibar ayant directement ou indirectement des intérêts dans le trafic des esclaves. Il va donc se former une sorte de clan opposé au sultan et aux Britanniques, soutenu en sous-main par les concurrents de la Grande-Bretagne, en particulier la France.

La mort du sultan Seyyid Said en 1857 et les troubles qui s'ensuivirent quant à sa succession vont permettre à la Grande-Bretagne de renforcer sa position. Les Anglais imposèrent aux deux fils de Seyyid Said qui se disputaient l'héritage un partage de l'empire : Thuwaini, le fils aîné, règnera sur Oman et le troisième fils, Majid, aura souveraineté sur Zanzibar contre le versement d'une rente annuelle de 40 000 couronnes à son frère pour compenser l'avantage que représente à l'époque la situation économique florissante de Zanzibar par rapport à Mascate. Alfred Grandidier souligne cet aspect d'opulence dans sa « Notice » : « *Zanzibar est devenu le principal marché du monde pour l'ivoire, le copal, les clous de girofle.* »²⁶. Afin de préserver la paix dans l'océan Indien, les deux fils furent déclarés souverains indépendants, respectivement sultan de Mascate et sultan de Zanzibar. La France qui, depuis les années 1840, avait progressivement augmenté son influence grâce au renforcement de ses échanges commerciaux avec Zanzibar, fut associée à la signature de la Déclaration de Paris du 10 mars 1862 qui sanctionnait le nouveau statut des États indépendants de Mascate et de Zanzibar.

Said Majid va régner de 1856 à 1870 sur Zanzibar et sa soumission à l'Angleterre est totale. Celle-ci en retour n'exerce qu'un contrôle formel sur la traite et n'exige pas de dispositions particulières. Sa mort suscite une nouvelle crise.

Son frère Said Barghash lui succède donc en 1870. Il était très opposé à la politique de Said Majid, en particulier à la mainmise britannique dans les affaires du

26. *Op. cit.*, p. 21.

sultanat. Aussi exprime-t-il son hostilité à l'égard de toute réduction du trafic des esclaves sous la pression des Anglais considérée comme ingérence illégale dans la souveraineté de Zanzibar. Le consul britannique menace alors le sultan de blocus et de rétorsion militaire. Said Barghash, de manière très inattendue, se tourne alors vers le consul de la Confédération d'Allemagne du Nord et sollicite le protectorat allemand (automne 1870). Toutefois, il n'y aura pas de réponse du côté allemand en raison des événements exceptionnels qui sont en train de bouleverser le destin de l'Allemagne : guerre franco-allemande, fondation de l'Empire Allemand.

Les Britanniques, après s'être assurés de la neutralité des grandes puissances pour une action militaire d'envergure contre le trafic des esclaves, réagissent en envoyant des navires de guerre bloquer les ports du littoral africain par où s'effectue l'exportation des esclaves et menacent d'entreprendre la même opération à Zanzibar. Said Barghash, qui ne reçoit le soutien d'aucune des puissances occidentales, est contraint de capituler et de signer un traité le 5 juin 1873 qui stipule :

1) l'interdiction absolue de transfert d'esclaves du continent africain et des îles adjacentes pour quelque destination que ce soit ;

2) la fermeture définitive du « fameux » marché aux esclaves de Zanzibar.

Ceci étant, hormis la suppression du marché aux esclaves relativement facile à imposer, les nouvelles dispositions ne vont pas changer radicalement la situation. S'en prendre au phénomène de traite sans s'attaquer à l'esclavage proprement dit, c'est traiter un symptôme sans chercher à éradiquer la maladie. Selon certaines sources britanniques, environ 37 000 esclaves ont été transférés de 1867 à 1869 par voie maritime. Les croiseurs britanniques n'en libéreront que 2 645²⁷.

Said Barghash devient dès lors un servile sujet des Anglais et son changement d'attitude va encourager les projets britanniques de conquête coloniale en Afrique orientale. La politique anglaise vise dorénavant à renforcer le pouvoir du sultan à l'intérieur du continent comme vecteur d'influence britannique et d'autre part le gouvernement de Londres incite les missions religieuses à investir massivement cette région d'Afrique. L'objectif de la Grande-Bretagne consiste dès lors à s'assurer le contrôle jusqu'en Afrique centrale depuis Zanzibar en préparation d'une prise de possession coloniale.

Tout cela demande néanmoins du temps. En Allemagne, après une première phase de consolidation du Reich, les aspirations coloniales commencent à se manifester, véhiculées par l'*Association coloniale allemande* (Deutscher Kolonialverein). Fondée le 1^{er} janvier 1884, elle connaît un essor spectaculaire dû en grande partie à une agitation sans précédent qui revendique la même « place au soleil » que les autres nations européennes. Les projets de colonisation se multiplient et, par leur caractère spontané, poussent le chancelier à s'engager malgré lui dans une politique de colonisation.

Dans le contexte évoqué, l'Afrique orientale ne peut manquer d'attirer l'attention de l'Allemagne. L'explorateur Gerhard Rohlfs se demande précisément, compte tenu de l'évolution coloniale en Afrique, pourquoi les puissances européennes, notam-

27. Cf. R. Coupland, *The Exploitation of East Africa 1856-1890 – The Slave Trade and the Scramble*, London, Faber and Faber, 1939, p. 164 ; « Treaty between Great Britain and Zanzibar for the Suppression of the Slave Trade », p. 212-213.

ment l'Angleterre et la France, n'ont pas encore incorporé dans leur patrimoine colonial les régions littorales de l'Afrique orientale. La raison n'est-elle pas que ces pays sont provisoirement trop occupés avec leurs possessions récentes et qu'ils sont dépassés par les enjeux de la « course au clocher » ? Ou bien, comme il l'écrit dans un mémorandum : « *Afin que Zanzibar et ses dépendances africaines ne puissent lui échapper, l'Angleterre n'a pas cru faire mieux que de garder ce pays dans son indépendance* », en quelque sorte pour le protéger des convoitises des autres puissances en attendant le moment favorable pour l'annexer²⁸.

Cependant, les Anglais n'étaient pas restés inactifs. Dans les années 1876 et 1877, le consul britannique à Zanzibar, John Kirk, facilite les tractations entre le sultan et un puissant groupe financier anglais, sous la direction de William Mackinnon, président de la *British India Steam Navigation Company*. La « Concession-Mackinnon » devait prendre en charge le contrôle économique et l'administration des territoires zanzibarites sur le continent. Par ailleurs, les explorateurs et les missionnaires, l'établissement de stations, l'installation de communications télégraphiques avaient pour objectif d'anticiper la pénétration coloniale de l'Angleterre. Kirk était bien placé pour sentir les évolutions. Zanzibar comme plaque tournante des aventuriers de tous poils, les conditions de l'ouverture du canal de Suez en 1869, la soumission du sultan, tout concourait à ce que le gouvernement de Londres transforme l'Afrique orientale en colonie britannique. L'*Association Internationale Africaine* de Léopold II, quant à elle, pousse ses pions en installant des stations bien au-delà du Bassin conventionnel du Congo. Les autres puissances agissent par le canal de leurs consulats qui jouent un rôle central dans la compétition générale. Chacun veut avoir sa « part du lion ». À cet égard, si les Allemands sont les derniers à investir le champ colonial, ils n'en démontrent que plus de détermination. Alors à la quatrième place à l'époque de la signature des traités, le commerce allemand est, à Zanzibar, en passe d'accéder à la première au milieu des années 1870. Deux grandes firmes de Hambourg s'efforcent de monopoliser le commerce d'import-export avec l'Afrique orientale : O'Swald (également présent à Madagascar) et Hansing. Ces sociétés étaient avec celles des USA et de Grande-Bretagne les plus grands négociants d'ivoire en Afrique orientale et avaient des filiales à Tamatave, Nossi-Bé, Bombay, Mascate et Aden.

Parallèlement est fondée en Allemagne la *Société de colonisation allemande* (Gesellschaft für deutsche Kolonisation) le 28 mars 1884 qui prélude à l'instauration d'une véritable politique de colonisation par Bismarck. Le 24 avril 1884, le chancelier annonce le protectorat allemand sur la baie d'Angra Pequena dans le Sud-Ouest Africain, acte fondateur de l'expansion coloniale de l'Allemagne. Carl Peters entreprend en Afrique orientale « l'expédition Usagara » et signe en un temps record (entre le 12 novembre et le 17 décembre 1884) 12 traités visant à acquérir un ensemble de territoires susceptibles de totaliser une superficie de 140 000 km². Bismarck lui-même s'interroge sur la validité de tels actes en notant en marge de documents officiels : « *Que veut dire acquisition ? Un morceau de papier avec des croix nègres en guise de signature.* »²⁹. Or, la prise de possession ne peut être effective qu'avec l'accord des autres

28. « Und damit für spätere Zeiten Zanzibar mit seiner weiten Küste dem britischen Reiche nicht entginge, glaubte England nicht besser handeln zu können, als das Land in seiner Unabhängigkeit zu erhalten », Archives du Reichskolonialamt (Ministère des colonies du Reich), RKA 950, 31. 8. 1884.

29. « Was heißt Erwerbung ? Ein Stück Papier mit Neger-Kreuzen darunter. », RKA 730, 30.12.1888.

puissances européennes. Ce sera l'objet de la Conférence africaine de Berlin (15 novembre 1884 - 26 février 1885), présidée par Bismarck qui saura en saisir toutes les inférences en annonçant, le 27 février 1885, c'est-à-dire dès le lendemain de la fin de la Conférence, l'attribution d'une « lettre de protection impériale » (Kaiserlicher Schutzbrief) aux possessions d'Adolf Lüderitz, point de départ de la pénétration coloniale allemande dans le Sud-Ouest africain. La *Société allemande d'Afrique orientale* (Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft) prendra le relais de la *Société de colonisation allemande* (Gesellschaft für deutsche Kolonisation) pour effectuer la mise en valeur des territoires acquis.

Les premiers succès de « colonisation pratique » réalisés par l'Allemagne (Sud-Ouest africain, Togo, Cameroun, Afrique orientale, Pacifique) donnent une véritable impulsion à la propagande coloniale en Allemagne et induisent l'émergence d'un courant idéologique puissant que sera la Ligue Pangermanique dont les prémices apparaissent dès 1886. La *Société allemande d'Afrique orientale* se transforme en *Société coloniale allemande* (Deutsche Kolonialgesellschaft), type même de l'organisation capitaliste où les industriels, les grands propriétaires terriens et la grande bourgeoisie sortent enfin de leurs réticences face à l'engouement colonial, prennent le contrôle des sociétés concessionnaires fragilisées par l'insuffisance de capitaux nécessaires pour relever les défis de mise en valeur et encouragent dorénavant le processus colonial. Or, cette brutale incursion des Allemands dans le champ relativement clos de l'hégémonie britannique en Afrique orientale ne peut rester sans conséquences.

Le 27 avril 1885, le sultan Said Barghash envoie un télégramme de protestation à l'Empereur allemand dans lequel il réclame les territoires acquis par Carl Peters comme relevant de sa souveraineté et dénie aux chefs africains signataires le droit de vendre leur sol à la *Société de colonisation allemande*. Non sans analogie avec le célèbre épisode de la Dépêche d'Ems, Bismarck décide d'instrumentaliser le télégramme de Barghash pour déclencher une « crise Zanzibar » qui servirait les intérêts allemands sur l'échiquier colonial de l'Afrique orientale : « *Sa Majesté et l'Allemagne entière sont offensés qu'un chef indigène ait osé s'adresser dans une langue aussi irrespectueuse à notre tout-puissant souverain.* »³⁰. On affecte de se demander si le père du sultan n'était pas un esclavagiste qui pratiquait la piraterie en mer, etc. Bismarck se tourne vers les Anglais pour leur signifier que si le sultan devait s'en prendre au territoire sous protection allemande (« Schutzgebiet »), celui-ci porterait la responsabilité d'une guerre entre l'Allemagne et Zanzibar, et souhaite ainsi les inciter à intervenir auprès du sultan afin qu'il entérine officiellement les « traités » de Carl Peters.

Quelques jours plus tard, se répandait l'information d'une « invasion zanzibarite dans le protectorat allemand » (non vérifiée d'autant que le sultan ne disposait que de quelques dizaines d'hommes sur place). Il s'agissait en vérité d'une fausse nouvelle véhiculée par le Comte Pfeil (compagnon de Carl Peters) adressée au consul Gerhard Rohlfs qui l'avait retransmise à Berlin. Cette « erreur » (non démentie par Pfeil et qui ne sera rectifiée que fin juillet) va servir de prétexte à l'Allemagne pour mener une action militaire contre Zanzibar. Le chancelier menace début août 1885 de faire intervenir la marine de guerre allemande face à la ville de Zanzibar en protestation

30. RKA 391 : « *Seine Majestät und ganz Deutschland sind beleidigt, daß ein eingeborener Häuptling sich in impertinenter Sprache direkt an unseren allerhöchsten Herrn gewandt hat.* »

contre « *l'occupation des territoires allemands* » par des forces zanzibarites et en cas de non-reconnaissance du « *protectorat allemand* » sur les « *territoires acquis par traité* ».

En articulation avec l'action militaire programmée, Bismarck met en scène le personnage relativement illustre de Salme, fille du sultan Seyyid Said, qui, en 1866 (elle était alors la sœur du sultan Said Majid), s'était follement éprise du jeune Heinrich Ruete, représentant de la maison Hansing, avait fui Zanzibar avec lui à bord d'un navire anglais, l'avait épousé et vivait depuis lors à Hambourg avec la nationalité allemande³¹. En la faisant venir au large des côtes zanzibarites à bord d'un croiseur allemand avec son fils comme prétendant éventuel au trône de Zanzibar, Bismarck accentuait sa pression de manière particulièrement diabolique sur le sultan.

De son côté, le consul britannique John Kirk voyait, avec la prise de possession allemande désormais inexorable, ses rêves d'expansion impériale en Afrique orientale s'évanouir. Mais, en limitant leur action à la « préservation de l'acquis » et en ne cherchant pas à annexer Zanzibar, les Allemands témoignaient d'un sens consommé de la mesure. Quant aux Anglais, ils montraient, en n'envoyant pas à leur tour une escadre à Zanzibar, qu'ils étaient prêts à un compromis, de sorte que cette affaire put rester localisée et ne déboucha pas sur une crise internationale entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Cette situation va néanmoins avoir pour conséquence d'amener les deux puissances à ouvrir des négociations en vue d'instaurer une vision commune, en d'autres termes de préciser leurs ambitions coloniales dans cette partie de l'Afrique. Il s'agissait d'abord de fixer les frontières du sultanat de Zanzibar alors informelles. Les Allemands exigeaient la prise en compte des territoires « acquis » et les Anglais la délimitation d'une sphère d'influence britannique.

Dans le même temps, alors que l'escadre allemande se rassemblait, le sultan Barghash énonçait ses propres exigences en revendiquant avec insistance le cœur de l'Afrique orientale jusqu'aux Grands Lacs ainsi que tout le pays Masaï comme relevant de sa souveraineté. L'escadre allemande, sous le commandement de l'amiral Knorr, se présenta devant le port de Zanzibar le 7 août 1885 avec quatre navires de guerre, un navire de ravitaillement, quelques jours plus tard un cinquième croiseur et quelques bateaux de moindre importance.

Le 11 août, le commandant de l'escadre remit les exigences allemandes sous forme d'un ultimatum de 24 heures au sultan. La présence de la princesse Salme et de son fils représentant une menace de déstabilisation du pouvoir zanzibarite, John Kirk, suivant les instructions de son ministre Granville, fit pression sur le sultan pour qu'il reconnaisse le protectorat allemand dans les territoires concernés, une aggravation de la crise risquant de conduire l'Allemagne à imposer son protectorat aux possessions continentales du sultanat. Le commandant fit dresser les canons de l'escadre en ordre de combat vers le palais du sultan. Said Barghash n'avait pas d'autre alternative que de capituler. L'heure de la prise de possession coloniale en Afrique orientale avait sonné. Ce coup de force devait préluder au grand partage de l'Afrique orientale.

31. Cf. Emily Salma Ruete, *Memoiren einer arabischen Prinzessin*, Berlin, Verlag von Friedrich Luckhardt, 1864, 2 Bände in 1 : 196 ; 190 p. Version française : *Mémoires d'une princesse arabe*, Paris, Karthala, 1991, 328 p.

Comme geste à l'égard de l'Angleterre, Bismarck télégraphia à l'amiral Knorr que la revendication de la princesse Salme devenait obsolète. Elle fut immédiatement rapatriée pour ne pas accentuer davantage la pression à l'égard du sultan qui avait su se montrer « compréhensif ». Malgré quelques velléités ultimes de contestation, Barghash dut signer le traité germano-zanzibarite le 20 décembre 1885.

Restait néanmoins la question du port réclamé par les Allemands qui exigeaient à la fois liberté de transit des marchandises et accès libre à la mer afin de commercer sans entrave entre leurs possessions et le reste du monde. Selon l'amiral Knorr, Dar es Salaam s'imposait pour des raisons « stratégiques ». Mais le consul Kirk s'opposa de manière ferme à l'hypothèse de la concession d'un port à l'Allemagne considérant que le littoral relevait de la souveraineté zanzibarite et que celle-ci ne pouvait être remise en cause.

L'escadre allemande quitta Zanzibar le 9 janvier 1886 en ayant permis à l'Allemagne d'affirmer son influence politique dans cette région à un niveau quasiment égal à celui de la Grande-Bretagne.

Le consensus germano-britannique trouvera son épilogue d'abord dans le traité de Londres du 1^{er} novembre 1886 :

1) L'Allemagne et l'Angleterre reconnaissent la souveraineté du sultan de Zanzibar sur les îles de Zanzibar, Pemba, Mafia et Lamu. En outre, le littoral Est-africain depuis la frontière portugaise (Cabo Delgado) jusqu'à la ville de Kiprini (au Nord de l'embouchure de la Tana) fait partie du territoire zanzibarite sur une profondeur de 10 milles.

2) La Grande-Bretagne s'engage à favoriser les négociations entre l'Allemagne et Zanzibar en faveur de l'octroi à la *Société allemande d'Afrique orientale* de concessions dans les ports de Dar es Salaam et de Pangani.

3) Le territoire africain entre les fleuves Rovuma et Tana est partagé entre une sphère d'influence allemande et une sphère d'influence britannique. Aucune des puissances n'a le droit d'entreprendre des acquisitions dans la sphère de l'autre.

4) L'Allemagne adhère à la Déclaration franco-britannique de 1862 garantissant la souveraineté de Zanzibar.

Le sultan ne pouvait que se plier au traité sans condition. Cet accord marque la fin du premier acte du partage de l'Afrique orientale.

En juin 1887, la *British East Africa Association* réussissait à négocier des préliminaires avec le sultan qui lui concédait des droits étendus sur la bande littorale située dans la sphère d'influence britannique contre un pourcentage sur les revenus. La situation financière du sultanat s'était d'ailleurs considérablement détériorée. Aussi, pour accroître ses rentrées d'argent, Said Barghash envisagea-t-il de négocier un traité de même nature avec l'Allemagne par l'intermédiaire de la *Société allemande d'Afrique orientale*. Mais il mourut le 27 mars 1888 avant que les négociations n'aient pu aboutir.

Les « *noces coloniales* » (Kolonialehe) entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne devaient connaître une nouvelle illustration autour du problème de la succession : il fallait un nouveau sultan qui soit ni trop faible ni trop fort, flexible pour répon-

dre aux attentes coloniales des protecteurs. Ce choix s'arrêta sur le frère cadet de Barghash : Said Khalifa, intronisé fin mars 1888. Mais l'Allemagne conditionna la reconnaissance de Said Khalifa à la signature d'un traité visant à un usage exclusif du territoire côtier. Le sultan accèdera à cette exigence selon les mêmes critères que ceux qui avaient été octroyés aux Britanniques plus au Nord.

Le sultan concède à la *Société allemande d'Afrique orientale* l'intégralité de l'administration de ses territoires situés en bordure de la sphère d'intérêt allemande. Celle-ci gouverne en son nom et sous sa souveraineté. Elle a le droit exclusif de prendre possession de tout territoire « non occupé », de lever l'impôt et de mettre les terres en valeur. Le sultan recevra 5 % des bénéfices de l'exploitation des matières premières.

Cependant, en réaction aux excès perpétrés par la *Société allemande d'Afrique orientale* vis-à-vis de la population, éclate en 1888 un soulèvement à dominante « arabe » sous la direction de Buschiri bin Salim al Harthi. À la campagne forcenée menée dans toute l'Allemagne par les « chauvins coloniaux » qui exigent sans ambages l'incorporation de Zanzibar dans ce qui constitue déjà la colonie allemande d'Afrique orientale, Bismarck réplique : « *L'Angleterre est pour nous plus importante que Zanzibar et l'Afrique orientale* »³². Mais l'Allemagne est entraînée dans une logique de répression coloniale pour éviter que la rébellion ne s'étende à tout le territoire. Or, le chancelier ne peut agir sans la décision du Reichstag qui doit se prononcer sur le projet de loi concernant le vote d'un budget de deux millions de marks « *pour financer des mesures de répression de la traite et la protection des intérêts allemands en Afrique orientale* »³³. La loi est votée le 30 janvier 1889 à forte majorité moins les voix des socialistes et des Freisinnigen (démocrates de gauche).

Un contingent est donc envoyé en Afrique orientale sous le commandement du capitaine von Wissmann, ancien explorateur de l'Afrique centrale, à la tête, au début des hostilités, d'une troupe de 850 Askaris et de 80 Européens. Bénéficiant d'un armement lourd et sophistiqué (canons, mitrailleuses, fusils modernes), elle prend d'assaut le camp de Buschiri près de Bagamoyo le 8 mai 1889, renforcée de 200 soldats d'infanterie de marine. Cet affrontement donna lieu à des mises à mort par pendaison (attestées par des documents photographiques) dont celle de Buschiri le 15 décembre 1889. Von Wissmann parviendra certes à la victoire définitive au cours de l'été 1890, mais l'Allemagne restera marquée par cet épisode tragique. Ce désastre avait eu son origine dans les exactions commises par la *Société allemande d'Afrique orientale*, ce qui aura pour conséquence première le transfert de ses pouvoirs à l'État allemand le 1^{er} janvier 1891.

Pour Said Khalifa, il apparaissait clairement que sa mise sous protectorat était imminente et qu'elle était suspendue aux circonstances. Mais de quel côté ? Victime de sa faiblesse imposée par les colonisateurs et des intrigues de palais, il mourut subitement le 13 février 1890, vraisemblablement victime d'un empoisonnement. Sa mort signifiait un affaiblissement de l'influence allemande à Zanzibar, car Said Khalifa avait peut-être compris que seule une alliance claire avec l'Allemagne pouvait empêcher les Anglais d'établir leur protectorat définitif sur Zanzibar.

32. « *Aber England ist für uns wichtiger wie Zanzibar und Ostafrika.* », RKA 730.

33. « *Für Maßnahmen zur Unterdrückung des Sklavenhandels und zum Schutz der deutschen Interessen in Ostafrika* », RKA 732, Reichsgesetzblatt, 5.2.1889.

Le nouveau sultan, Said Ali, n'était que l'instrument des Britanniques dont il percevait du reste une rente depuis le règne de Barghash. Aussi bien en Angleterre qu'en Allemagne, se déchaînait un nationalisme exacerbé revendiquant de part et d'autre l'annexion de Zanzibar, comme préalable à la grande expansion sur le continent. «*Afrika für Deutschland*», tel résonnait le slogan des milieux coloniaux à travers l'Allemagne. Or, Bismarck, en praticien de la Realpolitik et en diplomate avisé, ne se laisse pas enivrer par le discours nationaliste. Bien au contraire, il n'abandonne rien de sa conception maintes fois évoquée : plutôt l'Angleterre que Zanzibar et l'Afrique orientale, le compromis plutôt qu'une annexion irraisonnée, le primat de la politique européenne de l'Allemagne sur toute question coloniale.

Le moment lui semblait venu de faire des concessions à l'Angleterre en réponse à celles reçues en 1886, pour renforcer la relation germano-britannique comme un des maillons-clefs du système de sécurité allemand en Europe. Ce sera l'objet du traité Helgoland-Zanzibar signé entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne le 1^{er} juillet 1890 par son successeur le chancelier Caprivi et dont la clause principale, en créant une frustration, va exacerber le national-chauvinisme pangermanique : Zanzibar devient protectorat britannique.

En établissant sa capitale à Zanzibar, le sultan d'Oman et de Mascate avait transformé ce qui n'était au départ que pénétration pacifique en instrument de domination sur l'aire arabo-swahili de l'Afrique pour finalement devenir la proie des grandes puissances européennes. Du colonisateur au colonisé, de Mascate à Zanzibar, l'histoire de ce vaste espace situé en périphérie de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien illustre de manière exemplaire au fil du temps la complexe métamorphose du fait colonial qui atteint son point de culmination dans ce que Baumont appelle non sans redondance « l'impérialisme colonial »³⁴.

34. Maurice Baumont, *L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1937, 610 p.